

# LA DETTE PAYSANNE: UN FARDEAU, PAS UNE FATALITÉ.



Ceinture  
Aliment-Terre  
Liégeoise

Bâtiment Horizon : Avenue de  
Jupille, 16 - 4020 Liège  
04 223 15 51  
info@catl.be  
[www.catl.be](http://www.catl.be)



Le monde agricole souffre depuis longtemps. Pénibilité du métier, rentabilité rendue presque impossible dans un contexte ultra-concurrentiel, lourdeurs des tâches administratives, sont quelques-unes des difficultés des agriculteurs. Face aux enjeux climatiques, le secteur agricole est pourtant essentiel pour la transition écologique. Bien que minoritaires, un nombre croissant d'agriculteurs semble partants pour l'aventure d'une agriculture à taille humaine, respectueuse de l'environnement, mais les contraintes réelles rattrapent les bonnes intentions. La finance, comme partout, joue un rôle prépondérant dans le dessin des territoires, des activités et des projets qui y sont menés. Et qui dit finance, dit financement et donc dette. Alors, quelle est la place de la dette dans l'agriculture ? Quelles évolutions ont mené à la situation actuelle et à la colère des agriculteurs ? Comment envisager des pistes de sortie face aux diktats monétaires et financiers ?

# AGRICULTURE, FINANCE ET DETTES: 5000 ANS D'HISTOIRE

L'endettement des agriculteurs est un problème millénaire. De l'Égypte ancienne et la Mésopotamie jusqu'à la grande industrialisation agricole moderne, la dette a toujours été une charge pour celles et ceux qui travaillent la terre et nourrissent le monde. Une mauvaise année de récoltes, et le métayage ou la location des terres devenait si lourd à assumer que l'exploitant de la terre s'en retrouvait endetté.

La conséquence était immédiate. On retrouve ainsi, il y a 5000 ans déjà, sur les tablettes mésopotamiennes, des cas de chute en « esclavage pour dette »<sup>1</sup>. Heureusement, à l'époque (vers 3000 avant JC), et pendant les milliers d'années qui suivirent, des jubilés<sup>2</sup> remettaient les compteurs à zéro et permettaient aux débiteurs de retrouver leur liberté ou leurs enfants voire leur épouse, parfois mis en gage auprès des créanciers, grâce à l'annulation de leurs dettes<sup>3</sup>.

Ce détour historique nous rappelle que la notion de production alimentaire, de finance, d'exploitation et de liberté sont des concepts intimement liés jusque dans les terminologies employées. Ainsi, en sumérien, Ama-Gi signifiait liberté ou « retour à la terre mère », mais c'était aussi un terme relatif à l'abolition des dettes... paysannes dirions-nous, car les commerçants n'étaient pas concernés.

---

<sup>1</sup> Ou « debt peonage », à différencier de « chattel slavery » ou l'esclavage par « violence ».

<sup>2</sup> Un Jubilé est une fête marquant un intervalle de cinquante ans. Dans la Bible, pour les Juifs, l'année du Jubilé est une année de libération générale, les terres aliénées ou gagées devaient être rendues, les dettes remises et les esclaves libérés.

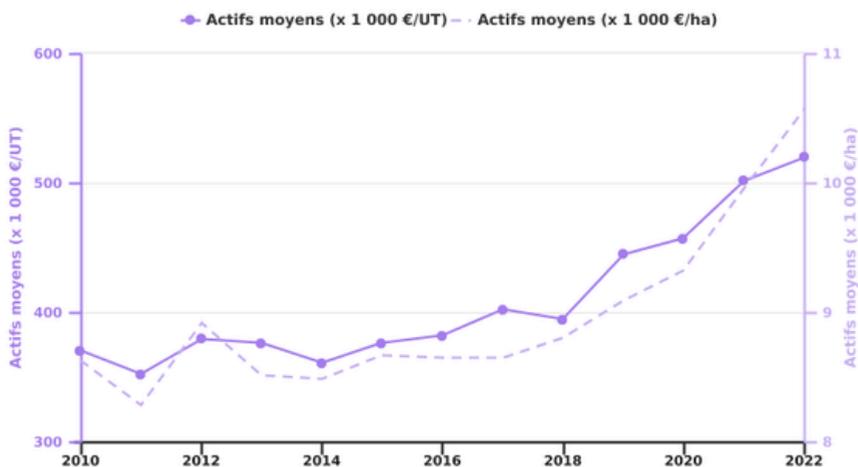
<sup>3</sup> GRAEBER David, *Dettes, 5000 ans d'histoire*, Les liens qui libèrent, Paris, 2013, 624p.

# LES CAUSES CONTEMPORAINES DE L'ENDETTEMENT AGRICOLE

Dans cette analyse, nous souhaitons mettre en lumière deux causes majeures de l'endettement contemporain des acteurs de la production alimentaire.

Premièrement, le coût croissant de l'installation et de la modernisation des exploitations. Ce phénomène s'explique par une combinaison de facteurs économiques, notamment la flambée des prix des terres agricoles, l'augmentation du coût des équipements et la nécessité d'investir dans des technologies modernes pour rester compétitifs.

Evolution de l'actif moyen de l'exploitation wallonne par UT ou par unité de SAU



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© SPW - 2023

En Wallonie, le prix des terres agricoles illustre parfaitement cette tendance. Au cours des 25 dernières années, leur valeur a été multipliée par quatre, atteignant aujourd'hui environ 40 000 euros par hectare. Cette augmentation rend l'accès à la terre particulièrement difficile, en particulier pour les jeunes agriculteurs ou ceux issus de milieux non agricoles. Parallèlement, les équipements nécessaires à l'exploitation moderne représentent un investissement massif. Par exemple, un tracteur de dernière génération peut coûter plus de 350 000 euros, un montant souvent hors de portée sans un recours systématique aux financements externes. Ces coûts élevés s'ajoutent aux besoins croissants en infrastructures telles que les bâtiments d'élevage, les systèmes d'irrigation ou encore les outils numériques permettant de surveiller et d'optimiser les cultures. Cette dynamique se reflète dans l'évolution de la valeur des actifs moyens des exploitations agricoles wallonnes, qui n'a cessé d'augmenter au fil du temps comme le montre le diagramme suivant<sup>4</sup>.

Deuxièmement, la financiarisation de l'agriculture. L'augmentation du coût des actifs, les aléas climatiques, les fluctuations des prix des matières premières et les coûts croissants des intrants (engrais, semences, équipements) poussent les agriculteurs à recourir à des financements externes pour maintenir leur activité. Face à des conditions économiques souvent instables, les producteurs, particulièrement les petites et moyennes exploitations, se retrouvent fréquemment en situation de vulnérabilité face à certaines institutions bancaires et financières, qui en profitent pour consolider leur influence dans un système où la dette devient une opportunité lucrative.

Il peut également exister des intérêts croisés problématiques entre les banques et les entreprises du secteur agricole. Il existe, par exemple, des programmes de financement proposés directement par des entreprises d'intrants, souvent soutenus par des banques, qui renforcent leur contrôle sur le secteur et limitent la liberté des agriculteurs, déjà fragilisés par l'endettement. Ces prêts, parfois assortis de conditions désavantageuses, maintiennent les agriculteurs dans une dépendance financière qui les lie à des fournisseurs spécifiques pour leurs futures campagnes agricoles. Cela encourage un modèle où les exploitants sont poussés à investir massivement dans des équipements ou produits coûteux, augmentant leur endettement et limitant leur autonomie économique.

---

<sup>4</sup> Voir le site de la Direction de l'analyse économique agricole, *Bilan de l'exploitation wallonne, État de l'Agriculture Wallonne*, Décembre 2024, [Consulté le 10-12-2024], disponible sur <https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicator sheets/EAW-A III c.html?thematic=dda362d1-dc92-449f-9334-01c4600be1ed>

Il arrive même que des syndicats agricoles contribuent à cette pression financière exacerbée par une concentration économique accrue dans le secteur, où certains conglomérats possèdent à la fois des entreprises agricoles et des institutions bancaires. Ainsi, la branche financière du Boerenbond, le principal syndicat agricole flamand, détient une part significative (11 %) dans la banque KBC, et utilise ces connexions pour offrir des prêts aux agriculteurs. Or, ces prêts sont parfois assortis de conditions encourageant des pratiques agricoles intensives, comme le maintien d'un certain nombre de têtes de bétail, ce qui peut contribuer à la dépendance économique des agriculteurs envers des modèles coûteux et intensifs<sup>5</sup>.

## LA SITUATION SUR LE TERRAIN : LE POIDS DE L'ENDETTEMENT

Le recours à l'endettement semble être devenu incontournable pour les nouveaux agriculteurs et pour les exploitations qui souhaitent évoluer. Concrètement, en France, 40 % des exploitations sont endettées, avec un montant moyen de 250 000 €. En Belgique, ce chiffre a atteint 177 125 € en 2022, un record historique<sup>6</sup>.

Pour les exploitations familiales, la dette est souvent synonyme de précarité. En 2022, les intérêts payés sur les emprunts représentaient en moyenne 45 €/ha, soit 2,8 % de l'excédent brut d'exploitation (EBE) ou 4,4 % des revenus du travail. Ces charges réduisent significativement les marges et la viabilité économique des petites exploitations, qui sont par ailleurs pénalisées par une surcharge administrative disproportionnée pour la gestion de leur endettement<sup>7</sup>.

Dans ce cadre, les exploitants sont pris en étau entre des charges croissantes — le coût des intrants tels qu'engrais, semences et carburants a ainsi augmenté de 16,2% entre 2021 et 2022 — et des revenus comprimés par les pressions exercées par des réseaux de distribution oligopolistiques. En Europe, les cinq plus grands détaillants contrôlaient déjà plus de 60 % du marché en 2011 (IPES-Food, 2017). Ces acteurs, en position dominante, imposent souvent des prix qui ne reflètent pas les coûts de production réels, accentuant les déséquilibres économiques du secteur.

---

<sup>5</sup>Birdlife International, Farmers are in an abusive relationship with farm lobbies...can they get out? Février 2024 [Consulté le 7-12-2024], disponible sur <https://www.birdlife.org/news/2024/02/20/farmers-are-in-an-abusive-relationship-with-farm-lobbies/>

<sup>6</sup>La hausse du prix des terres agricoles et des machines gonfle artificiellement la valeur comptable des exploitations, sans toutefois générer de liquidités. Si cette « richesse » théorique améliore les bilans, elle n'allège en rien les dettes ni les difficultés financières des agriculteurs. Statbel: <https://statbel.fgov.be>.

<sup>7</sup>COBBAUT Nathalie, *Beaucoup d'incertitudes pour les agriculteurs wallons*, *Echos du crédit et de l'endettement*, Septembre 2020, [Consulté le 8-12-2024], disponible sur <https://www.echosducredit.be>.

Enfin, l'ultra-libéralisation des marchés, qui place l'agriculture européenne en situation de concurrence inégale (pour ce qui est des niveaux de protection environnementale et sociale), contribue aussi à intensifier la pression sur les producteurs agricoles. Les négociations pour la signature de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, et la colère du monde agricole qui les ont accompagnées, en constituent une bonne illustration.

« La pression du remboursement des dettes, combinée à la concurrence internationale et à la logique du marché, crée un cercle vicieux », comme le soulignaient en 2017 Johan Verhoeven et Vanessa Martin du Comité pour l'annulation des dettes illégitimes<sup>8</sup>. Ce phénomène peut mener au surendettement, et engendrer des conséquences dramatiques de détresse psychologique. Les agriculteurs hésitent à partager leurs difficultés, préférant les affronter seuls, parfois jusqu'à un point de non-retour (le taux de suicide est alarmant dans la profession). Face aux défis financiers, des structures comme Solidarité Paysans en France, ou Agricall en Wallonie, tentent d'offrir une aide précieuse, mais ces initiatives restent insuffisantes pour répondre aux problèmes structurels.



---

<sup>8</sup>MARTIN Vanessa, VERHOEVEN Johan, *La PAC et l'endettement des agriculteurs-trices : Quelles politiques alternatives ?*, CADTM, Septembre 2017, disponible sur <https://www.cadtm.org/La-PAC-et-l-endettement-des>

# UNE SITUATION LIÉE À DES CHOIX POLITIQUES

Le phénomène d'endettement croissant des agriculteurs entretient un rapport étroit avec le modèle agricole dominant qui favorise la course à la productivité et à l'intensification capitalistique.

Tout cela ne résulte pas simplement de la « main invisible » du marché, pour reprendre le concept d'Adam Smith cher aux économistes libéraux, mais de choix politiques.

Le principe du libre-échange, et des limites qu'on décide d'y mettre, ou non, constitue déjà un tel choix politique.

Ainsi, au niveau européen, la PAC (Politique Agricole Commune) favorise l'agrandissement et l'industrialisation des exploitations, et contribue à marginaliser les petites fermes. En effet, les aides de la PAC bénéficient surtout aux grands propriétaires, car elles sont essentiellement (premier pilier) attribuées de manière proportionnelle au nombre d'hectares détenus. 80 % des subventions<sup>9</sup> vont à moins de 20% des agriculteurs. En favorisant des modèles intensifs nécessitant des investissements massifs, elle contribue à une culture de la dette structurelle dans le secteur agricole. Et elle avantage les grands agriculteurs et les groupes multinationaux pour lesquels la dette est intégrée comme un coût opérationnel, plus facilement absorbable grâce à des rendements élevés et un accès facilité aux financements. Ce levier leur permet d'acquérir davantage de terres et d'investir massivement, renforçant la concentration du secteur. De tels acteurs considèrent dès lors la dette non comme une contrainte, mais comme un outil stratégique pour consolider leur position dominante.

On peut en conclure que la PAC, telle qu'elle est conçue, contribue à la spirale des inégalités. Et qu'elle fragilise les petits agriculteurs en les rendant plus dépendants de crédits ou de bailleurs. En fin de compte, le modèle agricole dominant, qui résulte donc d'un choix politique, se traduit par des charges croissantes sur les fermes, par des risques financiers accrus, et par une aggravation des inégalités. Ces constats amènent de nombreux agriculteurs à plaider pour l'instauration d'un système de marché leur permettant de vivre dignement de leur travail, plutôt que pour une simple augmentation des aides.

Il y a urgence à replacer les agriculteurs au cœur du système alimentaire, en leur offrant les moyens de produire de manière viable et durable. Notamment au niveau de l'accès au crédit.

---

<sup>9</sup> MARTIN Vanessa, VERHOEVEN Johan, *La PAC et l'endettement des agriculteurs-trices : Quelles politiques alternatives ?*, CADTM, Septembre 2017, disponible sur <https://www.cadtm.org/La-PAC-et-l-endettement-des>

# LES PISTES POUR ENRAYER LA SPIRALE DE L'ENDETTEMENT ET FAVORISER LA TRANSITION AGRICOLE

La transition vers une agriculture durable et résiliente nécessite une refonte des priorités en matière de financement. Alors que les petits exploitants se battent pour survivre face à l'endettement, l'agriculture industrielle continue de bénéficier de conditions financières favorables. Cette situation paradoxale freine l'innovation agroécologique et empêche la mise en place d'un modèle alimentaire adapté aux enjeux contemporains.

Des solutions existent, ou du moins mériteraient d'être explorées.

À minima, une meilleure régulation des pratiques financières et commerciales dans l'agriculture serait essentielle pour éviter des abus de position dominante. Dans le même ordre d'idées, une obligation de transparence devrait s'appliquer aux accords entre banques et entreprises d'intrants, pour éviter les conflits d'intérêt.

On pourrait espérer une meilleure régulation des pratiques spéculatives sur le foncier et sur les matières premières agricoles. Ainsi, en France, la SAFER régule la spéculation agricole en exerçant un droit de préemption sur les ventes de terres rurales. Elle achète les parcelles à risque de spéculation ou de détournement de leur usage agricole, et les revend à des exploitants à un prix encadré, favorisant ainsi l'installation d'agriculteurs tout en stabilisant les prix et en préservant l'usage agricole des sols. À quand un système similaire en Belgique ?

Une autre piste consisterait à assurer des revenus garantis pour les agriculteurs, qui leur offriraient une stabilité face aux aléas. Ces revenus garantis pourraient être assurés par des mécanismes tels que des subventions directes pour garantir un revenu minimal, des prix planchers pour certains produits, ou encore des systèmes d'assurance et de stabilisation des revenus en cas de crises.

# LES MODÈLES ALTERNATIFS

Les coopératives agricoles constituent des alternatives plus équitables pour les agriculteurs. Elles permettent aux exploitants de mutualiser l'achat et l'utilisation de matériel coûteux, réduisant ainsi les charges financières individuelles et les risques liés à l'endettement. Ces structures favorisent également la coopération entre agriculteurs, renforçant leur capacité à négocier avec les fournisseurs et à accéder à des ressources souvent inaccessibles individuellement.

La coopération entre producteurs et consommateurs peut également apporter son lot de solutions. Par exemple, des mécanismes de prévente peuvent permettre de sécuriser les revenus des agriculteurs en amont, avant même de produire ou récolter leurs produits. Cela fonctionne souvent sous forme de contrats ou d'engagements de la part des consommateurs, des entreprises ou des coopératives pour acheter une certaine quantité de produits à l'avance.

De telles approches, combinées à une réorientation des subventions et des financements publics en faveur des petites structures, favoriseraient certainement une transition vers un modèle agricole plus juste et durable.

Enfin, au niveau purement bancaire, les alternatives sont peut-être à chercher dans la réinvention des banques agricoles ? Jadis créées pour accompagner les agriculteurs, elles semblent s'être éloignées de leur vocation originelle. Leur rôle dans la spéculation foncière et l'accaparement des terres a suscité des critiques croissantes. En France, des organisations comme la Coordination Rurale dénoncent régulièrement le manque de soutien des banques, notamment le Crédit Agricole et la Banque Populaire, aux exploitations en difficulté<sup>10</sup>.

Aujourd'hui, ce sont les grands groupes qui bénéficient des meilleures conditions d'accès au crédit, souvent au détriment des exploitations à taille humaine. Inverser cette logique est crucial pour soutenir une transition vers une agriculture locale et agroécologique.

Cependant, comme l'explique André Gueslin, le 20<sup>e</sup> siècle a marqué un tournant avec la « bancarisation du monde agricole », transformant l'économie rurale en une économie d'endettement<sup>11</sup>. Cette observation, initialement formulée pour la France, semble également applicable à la Belgique, où la privatisation d'institutions agricoles comme Crelan illustre cette évolution.

---

<sup>11</sup>11 GUESLIN André, VERLEY Patrick, *Histoire des Crédits Agricoles*, Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 33 N°1, Persée, Lyon, Janvier-Mars 1986, pp.168-171, disponible sur [https://www.persee.fr/doc/rhmc\\_0048-8003\\_1986\\_num\\_33\\_1\\_1352\\_t1\\_0168\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1986_num_33_1_1352_t1_0168_0000_2)

Face à ces constats, faut-il envisager le retour des banques agricoles locales ou régionales ? Ces institutions pourraient recentrer leur mission sur le financement d'une agriculture durable et résiliente, tout en se dissociant des logiques spéculatives. Ou faut-il encore envisager des mesures plus radicales ? Certains prônent la mise en place de plafonds sur les taux d'intérêt pour les crédits agricoles. D'autres demandent la suspension des remboursements ou même l'annulation partielle des dettes, qui pourraient offrir un répit salvateur. Ainsi, en France, la «Coordination Rurale» a proposé pour 2024 une «année blanche» dans le remboursement des dettes agricoles. Rappelons que dans les sociétés anciennes, des jubilés d'annulation des dettes agricoles étaient régulièrement organisés, permettant aux paysans surendettés de retrouver leur indépendance. Ces considérations morales peuvent-elles encore trouver une place dans notre monde moderne ? Les dettes agricoles, par leur impact direct sur notre capacité à nous nourrir, mériteraient-elles un traitement différencié ?



---

<sup>12</sup>HUSSON-TRAORE Anne-Catherine, Face à l'endettement colossal de la profession, la Coordination Rurale cible les banques, Novethic, Janvier 2024 [Consulté le 8-12-2024], disponible sur <https://www.novethic.fr/finance-durable/finance-verte/la-dette-des-agriculteurs-source-de-risques-pour-le-modele-actuel-et-de-blocage-pour-la-transformation-ecologique>

# CONCLUSION : PRIORISER L'AGRICULTURE COMME BIEN COMMUN

L'agriculture ne peut plus être traitée comme une activité économique ordinaire, soumise aux seules lois du marché et de la finance. Elle porte en elle des enjeux cruciaux : nourrir la population, préserver les écosystèmes et contribuer à la résilience des territoires.

Pour relever ces défis, l'agriculture ne peut plus être abordée sous le seul prisme de la rentabilité immédiate. Il faut la placer au cœur de nos politiques publiques, avec des financements adaptés, une reconnaissance de sa valeur sociale et un allègement des contraintes structurelles. Il faut permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur métier, en retrouvant une autonomie financière et en réduisant leur dépendance au système bancaire traditionnel. On ne saurait accepter que le secteur agricole moderne puisse s'apparenter à une forme contemporaine de servage, où les intérêts bancaires remplacent la dîme médiévale.

Historiquement, les sociétés ont su faire preuve d'audace en annulant les dettes pour préserver l'équilibre social. Aujourd'hui, il s'agit de dépasser la logique comptable pour investir dans un avenir collectif où l'agriculture est reconnue comme un pilier essentiel de notre sécurité et de souveraineté alimentaire, bref comme un bien commun.

Certaines de nos propositions, telles des mécanismes de prévente, le développement des coopératives ou l'établissement de filets de sécurité financiers, démontrent qu'un autre modèle est possible. Ces outils peuvent aider à transformer un secteur vulnérable en un moteur de résilience sociale et écologique. Cependant, cela exige une volonté politique forte pour réorienter les priorités de financement et alléger les contraintes pesant sur les petits exploitants.

Ce défi ne se limite pas à une question agricole : il engage notre capacité collective à garantir une sécurité alimentaire pérenne dans un monde incertain. En dépassant la logique comptable et en investissant dans des structures et pratiques durables, nous pourrions construire un système agricole qui soutient non seulement ceux qui nous nourrissent, mais aussi l'ensemble de la société.



**Ceinture  
Aliment-Terre  
Liégeoise**

L'ASBL Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL) a pour mission de contribuer, sur l'Arrondissement de Liège Métropole, à la transformation du système alimentaire dans une perspective durable, en soutenant le développement des filières courtes et locales. A cette fin, elle sensibilise, fédère et mobilise l'ensemble des forces vives du territoire, et elle s'appuie sur une équipe de professionnels pour mettre en œuvres ses cinq principales missions.

*Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'une demande de reconnaissance en éducation permanente (axe 3) de la CATL*

Auteur

**NICOLAS FRANKA**

Relecteurs :

CHRISTIAN JONET,  
PHILIPPE VIENNE

Mise en page :

JULIA HAZÉE

Disponible ici :



Exemplaires papiers sur demande : [info@catl.be](mailto:info@catl.be)